Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_06-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis en session d'installation du Conseil Municipal, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, , Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : aucun

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. BERNARD Miguel à Mme BESSE Nolwenn

Secrétaire de séance : M. BROGARD Pascal.

Date de la convocation : 01/04/2026

DELIBERATION N°070426_06 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vus les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales;

Considérant le système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place est effective depuis 1er janvier 2019. Le Maire détient la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales. Un contrôle est effectué à posteriori et une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Considérant que les membres sont nommés pour 6 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales pour faire suite au scrutin du 15 mars 2026 et à l'élection du Maire le 20 mars 2026 ;

Considérant que dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de :

- ✓ 3 conseillers parmi la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- ✓ 2 conseillers parmi la 2ème liste

La commission est également composée d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_06-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, après vote à l'unanimité:

- **APPROUVE la désignation des membres suivants**

Liste « « bien-vivre ensemble à Moustoir-Ac », (3 membres) : TRUBERT Stéphanie, BELLEC Nicolas, LE LAUSQUE Sandra

Liste « pour une commune vivante et solidaire » (2 membres) : CAHAREL François, BRUNEAU Claire

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

